



ICD51732 – 133/15/24

APPEL À CONTRIBUTIONS

UA ÉCHO, EDITION 2022

L'année de la nutrition

THÈME : « Renforcer la résilience en matière de nutrition sur le continent africain : accélérer le capital humain et le développement social et économique »

Dans le cadre de la vision à long terme énoncée dans l'Agenda 2063, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté des aspirations africaines communes, en s'appuyant sur le potentiel de ses populations, en particulier, un capital humain de citoyens bien nourris et en bonne santé, avec un accent particulier sur les femmes, les adolescents et les enfants. Le capital humain est essentiel au développement, car il améliore la vie des individus, les gains et augmente les revenus pour les pays.

L'aspiration 1 de l'Agenda 2063 envisage « une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable ». Pour atteindre cette ambition, l'un des principaux objectifs de l'Afrique est de s'assurer que ses citoyens sont en bonne santé et bien nourris et que des niveaux adéquats d'investissement sont faits pour élargir l'accès à des services de santé de qualité pour tous.

On estime que la population de l'Afrique était de 1,25 milliard d'habitants en 2018 et que c'est le continent le plus urbanisé, avec un taux de croissance de plus de 2,6 %. L'importante population de jeunes présente un dividende démographique potentiel qui, s'il est adéquatement exploité avec les bons investissements, pourrait contribuer à accélérer le développement durable et équitable. Au fil des ans, la mortalité des moins de 5 ans a diminué de plus de 50 %, et les taux de fécondité sont passés de 6 à 4 enfants par femme. Cependant, par rapport au reste du monde, la malnutrition reste élevée sur le continent et la sous-alimentation est une cause sous-jacente de près de la moitié des décès d'enfants.

Les données des conclusions de la fiche d'évaluation sur la responsabilité continentale lancée par l'Union africaine et les dirigeants africains pour la nutrition (ALN) en 2019, montrent que sur le continent africain :

- Sur les 150,8 millions d'enfants de moins de 5 ans qui ont un retard de croissance, 58,7 millions se trouvent en Afrique.

- Seuls sept (7) États membres de l'UA affichent des taux de retard de croissance inférieurs à 19 %.
- Quinze (15) États membres ont une prévalence de l'émaciation infantile inférieure à 5 %.
- Trente-huit (38) pays ont des taux de prévalence de l'anémie chez les femmes de plus de 30 %.
- Dix-huit (18) États membres ont au moins 50 % de nourrissons allaités exclusivement au sein.
- Vingt (20) États membres affichent des taux de prévalence de plus de 70 % pour la supplémentation en vitamine A.

La Stratégie régionale de nutrition en Afrique (ARNS) qui couvre la période 2015-2025 a six objectifs clairs et réalisables à atteindre d'ici 2025. Il s'agit de :

1. La réduction de 40 % du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans ;
2. La réduction de 50 % de l'anémie chez les femmes en âge de procréer ;
3. La réduction de 30 % du faible poids à la naissance ;
4. Aucune augmentation du surpoids chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes ;
5. L'Augmentation de 50 % de l'allaitement maternel exclusif au cours des six premiers mois de la vie ;
6. La réduction et le maintien de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans à moins de 5 %.

Pour guider les États membres dans la réalisation de ces objectifs, la stratégie propose un éventail d'interventions fondées sur des données probantes, et elle nous rappelle l'importance de continuer à placer la nutrition en tête de l'agenda de développement de l'Afrique, avec un nouvel appel à un engagement politique et à un leadership fort, ainsi qu'à une augmentation des ressources pour la nutrition. L'ARNS 2015-2025 appelle notamment tous les États membres de l'UA à mettre en place des plans d'action multisectoriels pour la nutrition, des budgets et des systèmes de suivi des dépenses pour une mise en œuvre et un suivi efficaces des interventions nutritionnelles.

Reconnaissant l'importance de la nutrition et des systèmes alimentaires dans la promotion des objectifs de l'Agenda 2063 pour parvenir à une croissance économique et un développement durables, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont déclaré l'année 2021 comme L'ANNÉE DE LA NUTRITION sous le thème "**Renforcer**

la résilience en matière de nutrition sur le continent africain : accélérer le capital humain et le développement social et économique".

La Déclaration a réaffirmé l'importance continue de la nutrition, en particulier celle des enfants, en tant que pilier majeur du développement du capital humain et de la transformation sociale et économique de l'Afrique ; et appelle tous les États membres à continuer d'accorder la priorité à la nutrition grâce à la mise en œuvre des priorités définies dans le plan d'action 2022 de l'année.

L'APPEL

En faisant référence aux différentes chartes de l'Union africaine, aux instruments politiques et stratégies pour le secteur, ainsi qu'à d'autres déclarations et actions documentées de l'Union africaine, et conformément au thème de l'année, les parties intéressées sont invitées à soumettre, pour l'édition 2022 de l'Écho de l'UA, des articles incisifs et factuels sur le potentiel et les progrès réalisés dans les différents secteurs ainsi que des initiatives novatrices entreprises aux niveaux institutionnel, national et continental pour promouvoir la nutrition, sur la base des décisions de l'UA. Ces articles devraient être fondés sur la mise en œuvre des décisions de l'UA concernant la nutrition et leur pertinence pour accélérer le capital humain et le développement social.

Les décisions, résolutions et documents de politique suivants de l'UA devraient servir de référence pour les articles.

1. Résolution sur la Stratégie régionale africaine de l'alimentation et de la nutrition
2. Décision sur la commémoration de la Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
3. Décision sur l'Initiative des leaders africains pour la nutrition (ALN)
4. Décision sur le tableau de bord continental pour la nutrition
5. Déclaration sur la sécurité nutritionnelle pour une croissance économique inclusive et un développement durable en Afrique
6. Santé, assainissement et nutrition - La Conférence au sommet des États africains indépendants réunis à Addis-Abeba (Éthiopie), du 22 au 25 mai 1963
7. Commission régionale de nutrition alimentaire OUA/FAO/OMS pour l'Afrique
8. Résolution sur l'évaluation préliminaire de l'état nutritionnel dans les États membres
9. Résolution sur la création d'un Centre interafricain de l'OUA pour la science, la technologie et la nutrition alimentaires

10. Résolution sur la Commission régionale mixte FAO/OMS/OUA pour l'alimentation et la nutrition en Afrique, deuxième et troisième sessions
11. Résolution sur le Lancement d'un Programme pour la Création de Centres Africains d'Excellence de Technologie en Biotechnologie Agroalimentaire, Nutrition et Santé
12. Décision sur la Stratégie régionale africaine révisée de nutrition (RARNS) 2005 – 2015 Doc. Ex.CI/225 (Viii)
13. Décision sur le point proposé par la République du Malawi sur « Un cadre politique et une stratégie à moyen terme pour une Afrique en sécurité alimentaire et la commémoration de la « Journée de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique » Doc. Ex.CI/615(Xvii)Add. 8
14. Décision sur le rapport de la sixième session de la Conférence des ministres de la Santé de l'Union africaine et rapport de la cinquième réunion du Groupe de travail africain sur le développement de l'alimentation et de la nutrition Doc.Ex.CI/810(Xxiv)
15. Stratégie régionale de nutrition en Afrique 2015-2025

Voir les éditions précédentes de l'AU ECHO [ici](#)

EXIGENCES ET DATE LIMITE DE PRÉSENTATION

- Nous acceptons les contributions des institutions, organes et employés de l'Union africaine, des États membres de l'UA, des institutions universitaires africaines, des groupes de réflexion, des organisations de la société civile et des groupes représentatifs (par exemple, les femmes, les jeunes), des experts de l'industrie et du grand public. Les éditeurs se réservent le droit de rejeter les articles qu'ils jugent incompatibles avec les lignes directrices énoncées dans cet appel à articles.
- Langues : les articles à publier peuvent être soumis dans l'une des langues de travail de l'UA, à savoir l'anglais, le français, le portugais, l'arabe et l'espagnol.
- Nombre de mots : pas plus de 2000 mots par article.
- Images : Les photographies et autres illustrations qui rehaussent l'article sont les bienvenues et elles doivent être une propriété de l'auteur et/ou sous une licence Creative Commons. Les auteurs doivent confirmer qu'ils sont propriétaires de ces illustrations et des légendes doivent être fournies.
- Toutes les soumissions doivent contenir le nom complet et le contact de l'expéditeur, son organisation / titre de poste (le cas échéant).

- Les soumissions ne seront acceptées que par courriel, lequel doit porter le titre indiqué ci-dessous et ne peut être soumis que par l'entremise des comptes de courriel indiqués ci-dessous pour examen.
 - **Titre/objet du courriel : SOUMISSION – AU ECHO 2022- (INSÉRER LE TITRE DE L'ARTICLE)**
 - **Réception d'e-mails :**
 - Envoyez tous les manuscrits et la correspondance à MusabayanaW@africa-union.org et GamalK@africa-union.org
 - Copie : DIC@africa-union.org
- **DATE LIMITE DE DÉPÔT**
 - Les manuscrits doivent être reçus avant ou **avant 17h00, heure de l'Afrique de l'Est (GMT+3) le 20 décembre 2021**

À propos de l'UA ECHO

L'UA ECHO fournit une plate-forme aux 55 États membres de l'Union africaine et aux citoyens africains pour présenter les succès de l'Afrique et transmettre les connaissances et les expériences issues des initiatives africaines, sur la base des instruments et des décisions de l'Union africaine. Il est publié chaque année par la Direction de l'information et de la communication de la CUA avec un contenu largement lié au thème de l'année de l'UA.

L'UA ECHO est distribué aux chefs d'État et de gouvernement de l'UA, aux ministres, aux délégués des décideurs et aux médias lors des sommets de l'UA et d'autres réunions et conférences de fond, ainsi qu'aux bureaux de l'Union africaine. La distribution est également faite aux organisations partenaires au développement et aux consulats/ambassades à Addis-Abeba. Des copies électroniques sont mises en ligne sur www.au.int